OUEST CONSEILS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

OUEST CONSEILS AUDIT
143, avenue de Kéradennec
29000 Quimper
S.A. au capital social de € 1.257.400
377 180 195 R.C.S. Quimper

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Rennes

ERNST & YOUNG Audit
Membre du réseau Ernst & Young Limited
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (notes 2.1 et 4.3), les créances faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de la caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement. Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de l'importance relative de ces dépréciations dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées en note 4.3 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élève au 31 décembre 2017 à M€ 167.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons en particulier : ▪ mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte alimentation en comptabilité ; ▪ testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse régionale relatifs à ces procédures ; ▪ apprécié le bien-fondé des hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit présentant un risque avéré ; ▪ effectué un examen analytique de la couverture des encours douteux par marché et par strate d'encours.

Provisions des crédits sur une base collective

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (notes 2.1 et 14), la caisse régionale constitue des provisions sur une base collective concernant des encours non dépréciés sur une base individuelle, pour un montant de M€ 13,9 au 31 décembre 2017. Ces provisions sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole. Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison : ▪ de l'importance des hypothèses retenues dans les modèles de notation et dans les scénarios de dégradation de ces notations ; ▪ de l'évolution du moteur de calcul des provisions sur une base collective de la banque de détail dont les paramètres ont été enrichis au cours de l'exercice 2017.	Nos travaux ont consisté à : ▪ effectuer une analyse des évolutions du modèle de notation et identifier les contrôles réalisés que nous considérons pertinents sur la qualité des données utilisées et produites par le modèle et la traçabilité des anomalies. Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, nous nous sommes fait assister par les commissaires aux comptes de l'organe central pour la mise en œuvre des travaux définis ci-dessus. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous nous sommes assurés que ces derniers étaient appropriés ; ▪ tester le correct déversement des données servant de base au calcul des provisions collectives et de la correcte imputation des notations dans les outils alimentant la comptabilité ; ▪ procéder à un examen analytique de l'évolution des encours et des provisions par notation.

Provisions des crédits sur une base sectorielle

Risque identifié	Notre réponse
La caisse régionale constitue des provisions sur une base sectorielle concernant des encours non dépréciés sur une base individuelle. Ces provisions sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit sur la base de séries statistiques et historiques des défaillances de la clientèle du groupe Crédit Agricole, tel que cela est décrit dans les notes 2.1. et 14 de l'annexe aux comptes annuels. Ces provisions s'élèvent à M€ 80,2 au 31 décembre 2017. S'agissant de la détermination des provisions sur une base sectorielle, la direction de votre établissement est conduite à formuler des hypothèses de dégradation de la notation des contreparties. Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison : ▪ de l'importance des hypothèses retenues dans les modèles de notation et dans les scénarios de dégradation de ces notations servant de base au calcul des provisions sur base sectorielle ; • de l'évolution du moteur de calcul des provisions sur une base collective de la banque de détail dont les paramètres ont été enrichis au cours de l'exercice 2017.	Nos travaux ont consisté à : ▪ prendre connaissance de la documentation fournie par la caisse régionale sur la justification du choix des secteurs retenus et des procédures appliquées pour la détermination de ces provisions ; ▪ effectuer une analyse des évolutions du modèle de notation et identifier les contrôles réalisés que nous considérons pertinents sur la qualité des données utilisées et produites par le modèle et la traçabilité des anomalies. Compte tenu de l'organisation qui prévaut au sein du groupe Crédit Agricole, nous nous sommes fait assister par les commissaires aux comptes de l'organe central pour la mise en œuvre des travaux définis ci-dessus. Nous avons pris connaissance de leurs travaux et nous nous sommes assurés que ces derniers étaient appropriés ; ▪ examiner le processus de sélection des encours servant de base au calcul des provisions sectorielles ; ▪ procéder à un examen analytique de l'évolution des encours et des provisions par secteur.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

- **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère par votre assemblée générale du 24 mars 2011 pour le cabinet Ouest Conseils Audit et celle du 26 mars 2015 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Ouest Conseils Audit était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Quimper et Paris-La Défense, le 5 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

OUEST CONSEILS AUDIT	ERNST & YOUNG Audit
Odile Ricoult	Luc Valverde

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

DU FINISTERE

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire et financier au capital de 100 074 060,00 euros
Siège social : 7, route du Loch 29000 QUIMPER
778 134 601 R.C.S QUIMPER

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2017

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole du Finistère en date du 26 janvier 2018 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 22 mars 2018

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 4

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 6

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017 7

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 8

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 14

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 28

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE 29

Note 5 TITRES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT 30

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES 33

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE 35

Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS 36

Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF 36

Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 37

Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE 37

Note 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE 38

Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS 38

Note 14 PROVISIONS 39

Note 15 EPARGNE LOGEMENT 40

Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX 41

Note 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 43

Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition) 44

Note 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES 44

Note 20 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES 45

Note 21 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME 46

Note 22 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES 49

Note 23 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES 50

Note 24 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE 51

Note 25 OPERATIONS DE TITRISATION 52

Note 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES 52

Note 27 REVENUS DES TITRES 53

Note 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS 53

Note 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION 53

Note 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES 54

Note 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE 54

Note 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION 55

Note 33 COUT DU RISQUE 56

Note 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES 57

Note 35 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS 57

Note 36 IMPOT SUR LES BENEFICES 57

Note 37 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES 58

Note 38 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION 58

Note 39 AFFECTATION DES RESULTATS 58

Note 40 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS 58

Note 41 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES 58

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		**95 524**	**77 380**
Caisse, banques centrales		35 651	32 176
Effets publics et valeurs assimilées	5	42 090	42 458
Créances sur les établissements de crédit	3	17 783	2 746
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	**1 223 438**	**1 212 331**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	**8 623 070**	**8 382 830**
OPERATIONS SUR TITRES		**576 815**	**636 487**
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	195 079	206 649
Actions et autres titres à revenu variable	5	381 736	429 838
VALEURS IMMOBILISEES		**931 309**	**926 790**
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	856 228	855 474
Parts dans les entreprises liées	6-7	16 188	14 683
Immobilisations incorporelles	7	178	684
Immobilisations corporelles	7	58 715	55 949
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES			
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		**240 351**	**254 906**
Autres actifs	8	171 861	193 910
Comptes de régularisation	8	68 490	60 996
TOTAL ACTIF		**11 690 507**	**11 490 724**

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		**20 522**	**1 968**
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	20 522	1 968
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	**10**	**6 294 683**	**6 306 762**
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	**11**	**3 183 884**	**2 929 745**
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	**12**	**372 390**	**477 786**
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		**247 660**	**221 398**
Autres passifs	13	62 372	62 779
Comptes de régularisation	13	185 288	158 619
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		**252 971**	**279 724**
Provisions	14-15-16	130 871	146 100
Dettes subordonnées	17-19	122 100	133 624
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)			
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	**18**	**1 318 397**	**1 273 341**
Capital souscrit		100 074	100 074
Primes d'émission		142 443	142 443
Réserves		1 024 521	969 234
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		51 359	61 590
TOTAL PASSIF		**11 690 507**	**11 490 724**

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES		**1 486 624**	**1 256 809**
Engagements de financement	23	1 033 453	831 390
Engagements de garantie	23	452 210	424 426
Engagements sur titres	23	961	993
ENGAGEMENTS RECUS		**2 560 877**	**2 414 836**
Engagements de financement	23	35 640	50 909
Engagements de garantie	23	2 524 276	2 362 934
Engagements sur titres	23	961	993

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 20
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 21

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	26	258 423	283 129
Intérêts et charges assimilées	26	-175 511	-161 548
Revenus des titres à revenu variable	27	29 235	24 105
Commissions Produits	28	131 078	124 694
Commissions Charges	28	-35 515	-30 301
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	917	551
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	796	1 076
Autres produits d'exploitation bancaire	31	9 049	8 431
Autres charges d'exploitation bancaire	31	-1 491	-1 498
PRODUIT NET BANCAIRE		**216 981**	**248 639**
Charges générales d'exploitation	32	-153 164	-153 198
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-6 655	-5 770
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**57 162**	**89 671**
Coût du risque	33	-2 320	-6 148
RESULTAT D'EXPLOITATION		**54 842**	**83 523**
Résultat net sur actifs immobilisés	34	-901	49
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**53 941**	**83 572**
Résultat exceptionnel	35		
Impôts sur les bénéfices	36	-2 582	-22 300
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées			318
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**51 359**	**61 590**

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Note 1.1 Cadre juridique et financier

Crédit Agricole du Finistère est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole du Finistère, 40 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole du Finistère est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2017, Crédit Agricole du Finistère fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,28 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 146 133 actions propres au 31 décembre 2017, soit 0,08 % de son capital, contre 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance du Crédit Agricole du Finistère au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Par ailleurs le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en oeuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans toutefois préjuger des modalités de cette prise en compte.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus actionnaire des Caisses régionales à l'issue de l'opération ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : il s'agit donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2017

Opération de titrisation

Le 23 février 2017, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été réalisée au sein du Groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses Régionales. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, Crédit Agricole du Finistère a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 20,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 2,5 millions d'euros des titres subordonnés.

Opération Euréka

L'opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole, réalisée le 3 août 2016 s'est traduite dans les comptes de la Caisse régionale par la souscription d'un prêt sénior, non amortissable octroyé par le Crédit Agricole SA pour 202 millions d'euros. Ce prêt a fait l'objet en octobre 2017 d'un avenant modifiant le taux et les conditions de remboursement.

Restructuration de la dette

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a poursuivi son programme de restructuration de sa dette, initié en 2016 par :

- Le remboursement par anticipation d'avances globales pour 180 millions d'euros
- Le remboursement par anticipation d'emprunts en blanc pour 85 millions d'euros
- La résiliation de swaps de macrocouverture pour un nominal de 519 millions d'euros

Note 1.4 Evénements postérieurs à l'exercice 2017

Néant

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole du Finistère sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole du Finistère publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole du Finistère est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

A noter qu'aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent n'est intervenu en 2017.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;

- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;

- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de

fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole du Finistère à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole du Finistère s'élève à 37,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 32 millions d'euros au 31 décembre 2016. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 64 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite

autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole du Finistère distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

  Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

  Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole du Finistère par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole du Finistère a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des

encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole du Finistère le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la

valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole du Finistère dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole du Finistère dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole du Finistère détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole du Finistère utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole du Finistère enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole du Finistère n'a pas opéré, en 2017, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.3 Immobilisations

Crédit Agricole du Finistère applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole du Finistère, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	10 à 15 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole du Finistère sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole du Finistère applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 Provisions

Crédit Agricole du Finistère applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),

- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;

- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est

comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole du Finistère intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole du Finistère.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,

- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.8 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole du Finistère a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole du Finistère.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 23 et 24.

Note 2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 15 juin 2017.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole du Finistère a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, Crédit Agricole du Finistère provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole du Finistère a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole du Finistère a fait le choix de reconnaitre les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par

conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- minorée des pertes actuarielles restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, Crédit Agricole du Finistère a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole du Finistère n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.12 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole du Finistère.

Note 2.13 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Crédit Agricole du Finistère a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, Crédit Agricole du Finistère constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole S.A.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole du Finistère a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue								
à terme	1 414			15 458	16 872	1	16 873	1 836
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				910	910		910	910
Total	**1 414**			**16 368**	**17 782**	**1**	**17 783**	**2 746**
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							**17 783**	**2 746**
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	952 074				952 074		952 074	919 293
Comptes et avances à terme (1)	499	2 049	20 732	245 359	268 639	2 725	271 364	293 038
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
Total	**952 573**	**2 049**	**20 732**	**245 359**	**1 220 713**	**2 725**	**1 223 438**	**1 212 331**
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							**1 223 438**	**1 212 331**
TOTAL							**1 241 221**	**1 215 077**

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 910 milliers d'euros.

(1) Cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	3 605				3 605		3 605	4 904
Autres concours à la clientèle	448 552	967 599	3 155 198	4 141 514	8 712 863	28 450	8 741 313	8 503 838
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	44 546				44 546	637	45 183	45 912
Dépréciations							-167 031	-171 824
VALEUR NETTE AU BILAN							**8 623 070**	**8 382 830**

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 170 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 677 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2017 contre 1 495 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2017 s'élève à 37 912 milliers d'euros contre 31 975 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

Crédit Agricole du Finistère exerce l'ensemble de son activité sur le seul secteur "Banque de proximité en France" qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique.

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Analyse par agent économique

(En milliers d'euros)	31/12/2017					31/12/2016				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	4 468 399	72 580	49 252	-35 645	-26 874	4 192 424	72 672	47 194	-34 068	-24 990
Agriculteurs	1 053 545	78 739	47 651	-51 533	-36 254	1 083 700	88 257	54 069	-56 110	-38 345
Autres professionnels	964 676	46 337	36 292	-29 539	-25 722	959 719	48 520	35 174	-29 589	-24 303
Clientèle financière	315 217	4 604	3 228	-3 895	-2 647	311 306	6 496	3 352	-4 349	-2 491
Entreprises	1 293 295	56 907	47 600	-45 717	-41 304	1 255 033	58 669	44 494	-47 474	-39 816
Collectivités publiques	629 192					688 447				
Autres agents économiques	65 777	1 600	577	-702	-154	64 025	645	221	-234	-161
TOTAL	**8 790 101**	**260 767**	**184 600**	**-167 031**	**-132 955**	**8 554 654**	**275 259**	**184 504**	**-171 824**	**-130 106**

Note 5 TITRES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(En milliers d'euros)	31/12/2017					31/12/2016
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				41 857	41 857	42 225
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				233	233	233
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				**42 090**	**42 090**	**42 458**
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		1 810		193 729	195 539	206 741
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				474	474	842
Dépréciations		-934			-934	-934
VALEUR NETTE AU BILAN		**876**		**194 203**	**195 079**	**206 649**
Actions et autres titres à revenu variable		381 907			381 907	430 548
Créances rattachées						
Dépréciations		-171			-171	-710
VALEUR NETTE AU BILAN		**381 736**			**381 736**	**429 838**
TOTAL		**382 612**		**236 293**	**618 905**	**678 945**
Valeurs estimatives		399 089		243 647	642 736	703 898

(1) : Dont 33 592 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2017 et 32 461 milliers d'euros au 31 décembre 2016

Transferts de titres en cours d'exercice :

Crédit Agricole du Finistère n'a pas procédé à des transferts.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 16 477 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 14 780 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 8 061 milliers d'euros au 31 décembre 2017, contre 11 248 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Note 5.1 Titres de placement et d'investissement : ventilation par grande catégorie de contrepartie

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	13 952	21 286
Clientèle financière	556 707	602 848
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	6 787	13 155
Divers et non ventilés		
Total en principal	**577 446**	**637 289**
Créances rattachées	474	842
Dépréciations	-1 105	-1 644
VALEUR NETTE AU BILAN	**576 815**	**636 487**

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2017				31/12/2016			
(En milliers d'euros)	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	195 539	41 857	381 907	619 303	206 741	42 225	430 548	679 514
dont titres cotés	18 929	41 857		60 786	32 032	42 225		74 257
dont titres non cotés (1)	176 610		381 907	558 517	174 709		430 548	605 257
Créances rattachées	474	233		707	842	233		1 075
Dépréciations	-934		-171	-1 105	-934		-710	-1 644
VALEUR NETTE AU BILAN	**195 079**	**42 090**	**381 736**	**618 905**	**206 649**	**42 458**	**429 838**	**678 945**

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français pour 381 736 milliers d'euros (dont OPCVM français de capitalisation pour 381 096 milliers d'euros)

- Pas de détention d'OPCVM étrangers

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 136 474 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2017 s'élève à 148 270 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2017 :

(En milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	120 574	121 674
OPCVM obligataires	90 218	102 427
OPCVM actions	4 904	5 086
OPCVM autres	166 040	168 940
TOTAL	**381 736**	**398 127**

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	2 000		17 804	175 735	195 539	474	196 013	207 583
Dépréciations							-934	-934
VALEUR NETTE AU BILAN	**2 000**		**17 804**	**175 735**	**195 539**	**474**	**195 079**	**206 649**
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			30 818	11 039	41 857	233	42 090	42 458
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN			**30 818**	**11 039**	**41 857**	**233**	**42 090**	**42 458**

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de *Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère*											
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées					**17 000**	**16 188**	**0**	**0**	**0**	**-179**	**0**
SAS FORCE 29	€	13 000	-460	100,00%	13 000	12 188	0	0	0	-126	0
SARL TY NAY	€	2 247	-91	100,00%	4 000	4 000	0	0	0	-53	0
Autres titres de participations					**849 930**	**839 069**	**9 478**	**0**	**0**	**878 677**	**28 153**
SAS RUE LA BOETIE	€	2 744 903	16 530 906	2,29%	435 295	435 295	0	0	0	893 492	21 646
SACAM MUTUALISATION	€	18 556 677	-108	1,83%	340 107	340 107	0	0	0	-1 036	5 023
SACAM INTERNATIONAL	€	522 023	55 386	2,29%	20 571	13 303	0	0	0	-16 520	233
SA UNION EXPANSION OUEST	€	134 113	52 873	11,65%	17 777	17 777	0	0	0	5 855	1 165
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	€	725 471	13 307	2,40%	17 569	17 569	8 217	0	0	-18 242	0
SAS CA BRET HABITAT HOLDING	€	7 500	-2 269	25,00%	5 000	1 407	1 261	0	0	333	0
SAS SACAM AVENIR	€	145 931	-149	2,14%	4 224	4 224	0	0	0	-26	0
SACAM IMMOBILIER	€	139 588	4 408	2,20%	3 074	3 074	0	0	0	4 141	66
C2MS	€	53 053	5 957	3,83%	2 031	2 031	0	0	0	8 600	0
SAS SACAM PARTICIPATIONS	€	62 558	13 996	2,29%	1 658	1 658	0	0	0	1 945	0
SAS DELTA	€	79 550	-1 603	2,02%	1 607	1 607	0	0	0	-26	0
AVRIL POLE ANIMAL	€	0	161	8,00%	1 017	1 017	0	0	0	161	0
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère											
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit											
Participations dans des établissements de crédit											
Autres parts dans les entreprises liées	€										
Autres titres de participations	€				**8 126**	**6 696**	867				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					875 056	861 953	10 345	0	0	878 498	28 153

(1) Le résultat communiqué pour ces sociétés est celui de l'année antérieure.

Note 6.2 Valeur estimative des titres de participation

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	17 000	16 188	13 507	13 507
Titres cotés				
Avances consolidables			1 165	1 165
Créances rattachées			11	11
Dépréciations	-812			
VALEUR NETTE AU BILAN	**16 188**	**16 188**	**14 683**	**14 683**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	854 259	1 090 275	854 824	1 064 420
Titres cotés				
Avances consolidables	11 272	10 345	11 308	10 360
Créances rattachées	116	116	116	116
Dépréciations	-13 196		-14 091	
Sous-total titres de participation	**852 451**	**1 100 736**	**852 157**	**1 074 896**
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 799	4 661	3 345	5 358
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-22		-28	
Sous-total autres titres détenus à long terme	**3 777**	**4 661**	**3 317**	**5 358**
VALEUR NETTE AU BILAN	**856 228**	**1 105 397**	**855 474**	**1 080 254**
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	**872 416**	**1 121 585**	**870 157**	**1 094 937**

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	875 058		871 676	
Titres cotés				
TOTAL	**875 058**		**871 676**	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2017
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	13 507	3 493			17 000
Avances consolidables	1 165	200	-1 365		
Créances rattachées	11		-11		
Dépréciations		-812			-812
VALEUR NETTE AU BILAN	**14 683**	**2 881**	**-1 376**		**16 188**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	854 824	2 570	-3 135		854 259
Avances consolidables	11 308	1 202	-1 238		11 272
Créances rattachées	116				116
Dépréciations	-14 091	-395	1 290		-13 196
Sous-total titres de participation	**852 157**	**3 377**	**-3 083**		**852 451**
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	3 345	831	-377		3 799
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-28		6		-22
Sous-total autres titres détenus à long terme	**3 317**	**831**	**-371**		**3 777**
VALEUR NETTE AU BILAN	**855 474**	**4 208**	**-3 454**		**856 228**
TOTAL	**870 157**	**7 089**	**-4 830**		**872 416**

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2017	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2017
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	180 964	8 946	-533		189 377
Amortissements et dépréciations	-125 015	-6 084	437		-130 662
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	**55 949**	**2 862**	**-96**		**58 715**
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	5 455	64			5 519
Amortissements et dépréciations	-4 771	-570			-5 341
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	**684**	**-506**			**178**
TOTAL	**56 633**	**2 356**	**-96**		**58 893**

Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	171 854	193 889
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	7	21
VALEUR NETTE AU BILAN	**171 861**	**193 910**
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	22 932	18 309
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	82	
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 904	1 548
Autres produits à recevoir	42 116	38 153
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	1 456	2 986
VALEUR NETTE AU BILAN	**68 490**	**60 996**
TOTAL	**240 351**	**254 906**

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 497,1 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	171 824	50 855	-52 968	-2 680		167 031
Sur opérations sur titres	1 644		-539			1 105
Sur valeurs immobilisées	14 522	1 776	-1 296			15 002
Sur autres actifs	170	43	-22			191
TOTAL	**188 160**	**52 674**	**-54 825**	**-2 680**		**183 329**

Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	4 154				4 154		4 154	1 058
à terme				16 368	16 368		16 368	910
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	**4 154**			**16 368**	**20 522**		**20 522**	**1 968**
Opérations internes au Crédit Agricole (1)								
Comptes ordinaires	14 010				14 010		14 010	2 759
Comptes et avances à terme	714 496	1 496 931	2 792 028	1 273 745	6 277 200	3 473	6 280 673	6 304 003
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	**728 506**	**1 496 931**	**2 792 028**	**1 273 745**	**6 291 210**	**3 473**	**6 294 683**	**6 306 762**
TOTAL	**732 660**	**1 496 931**	**2 792 028**	**1 290 113**	**6 311 732**	**3 473**	**6 315 205**	**6 308 730**

(1) Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale *(Cf. Cadre Juridique et Financier).*

Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 228 924				2 228 924	189	2 229 113	1 833 627
Comptes d'épargne à régime spécial :	50 659				50 659		50 659	43 858
à vue	50 659				50 659		50 659	43 858
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	412 216	150 056	316 308	18 176	896 756	7 356	904 112	1 052 260
à vue	10 719				10 719		10 719	9 872
à terme	401 497	150 056	316 308	18 176	886 037	7 356	893 393	1 042 388
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	**2 691 799**	**150 056**	**316 308**	**18 176**	**3 176 339**	**7 545**	**3 183 884**	**2 929 745**

Note 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agent économique

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Particuliers	1 246 534	1 180 172
Agriculteurs	202 704	170 785
Autres professionnels	175 498	160 867
Clientèle financière	155 348	116 158
Entreprises	1 300 489	1 178 629
Collectivités publiques	1 875	13 976
Autres agents économiques	93 891	99 059
Total en principal	**3 176 339**	**2 919 646**
Dettes rattachées	7 545	10 099
VALEUR AU BILAN	**3 183 884**	**2 929 745**

Note 12 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Note 12.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	1 200				1 200	4	1 204	907
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	91 500	255 500	23 300		370 300	886	371 186	476 879
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR NETTE AU BILAN	**92 700**	**255 500**	**23 300**		**371 500**	**890**	**372 390**	**477 786**

Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	1	1
Comptes de règlement et de négociation	36	
Créditeurs divers	54 435	53 124
Versements restant à effectuer sur titres	7 900	9 654
VALEUR AU BILAN	**62 372**	**62 779**
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	50 678	36 926
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	5
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	118	413
Produits constatés d'avance	50 156	45 146
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 045	5 789
Autres charges à payer	70 179	69 480
Autres comptes de régularisation	9 107	860
VALEUR AU BILAN	**185 288**	**158 619**
TOTAL	**247 660**	**221 398**

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14 PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2017
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	92			-25		67
Provisions pour autres engagements sociaux	944			-8		936
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 445	1 072	-200	-126		3 191
Provisions pour litiges fiscaux	92			-3		89
Provisions pour autres litiges	1 076	120	-726	-351		119
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (1)	102 588	300 070		-308 503		94 155
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations	1 267	143		-3		1 407
Provisions pour risques opérationnels (2)	12 884	3 654	-922	-1 402		14 214
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	17 616	15		-5 217		12 414
Autres provisions (4)	7 096	800	-3 113	-504		4 279
VALEUR AU BILAN	**146 100**	**305 874**	**-4 961**	**-316 142**		**130 871**

(1) Ces provisions collectives sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4. Elles comprennent les provisions collectives pour 13 937 milliers d'euros (34 194 milliers d'euros en 2016) et les provisions sectorielles pour 80 219 milliers d'euros (68 396 milliers d'euros en 2016). En application du modèle Groupe, Crédit Agricole du Finistère a affiné au second trimestre 2017 les paramètres servant de base au calcul des provisions collectives et sectorielles, notamment les notations, les probabilités de défaut et les pertes en cas de défaut liés aux encours des contreparties sensibles et leurs engagements de crédits. L'application de ces paramètres a eu une incidence sur le montant des provisions collectives et sectorielles.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Voir note 16 ci-après

(4) Dont provisions pour charges d'intérêts futures sur DAT pour 3 187 milliers d'euros

Note 15 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 006 926	870 020
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	626 499	613 885
Ancienneté de plus de 10 ans	507 985	520 404
Total plans d'épargne-logement	**2 141 410**	**2 004 309**
Total comptes épargne-logement	**368 911**	**358 600**
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**2 510 321**	**2 362 909**

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Plans d'épargne-logement	5 993	8 691
Comptes épargne-logement	40 540	56 445
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**46 533**	**65 136**

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	6 833	7 830
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 419	3 450
Ancienneté de plus de 10 ans	4 146	6 336
Total plans d'épargne-logement	**12 398**	**17 616**
Total comptes épargne-logement	**15**	**0**
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**12 413**	**17 616**

(En milliers d'euros)	01/01/17	Dotations	Reprises	31/12/17
Plans d'épargne-logement	17 616		5 218	12 398
Comptes épargne-logement		15		15
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**17 616**	**15**	**5 218**	**12 413**

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2017 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Dette actuarielle au 31/12/N-1	28 243	25 154
Coût des services rendus sur l'exercice	1 936	1 733
Coût financier	388	512
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-15	-104
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 225	-836
(Gains) / pertes actuariels	-241	1 784
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	**29 086**	**28 243**

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Coût des services rendus	1 936	1 733
Coût financier	388	512
Rendement attendu des actifs	-336	-464
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	313	177
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	**2 301**	**1 956**

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	24 337	22 845
Rendement attendu des actifs	336	464
Gains / (pertes) actuariels	68	-14
Cotisations payées par l'employeur	2 325	1 982
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-15	-104
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-1 225	-836
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	**25 826**	**24 337**

Composition des actifs des régimes

Information sur les actifs des régimes	31/12/17	31/12/16
Composition des actifs		
- % d'obligations	83,4%	84,1%
- % d'actions	9,4%	9,6%
- % autres actifs	7,2%	6,3%

Position nette

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Dette actuarielle au 31/12/N	-29 084	-28 241
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restants à étaler	3 190	3 812
Juste valeur des actifs fin de période	25 826	24 337
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	**-68**	**-92**

Variations de la provision

(En milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Dette actuarielle au 31/12/N	-92	-117
Cotisations payées par l'employeur	2 325	1 983
Variation de périmètre		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-2 301	-1 958
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	**-68**	**-92**

Rendement des actifs des régimes : 1.58%

Hypothèses actuarielles utilisées : 1.38%

Note 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2017							31/12/2016
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Placement des fonds propres des Caisses Locales (1)				122 096	122 096	4	122 100	133 624
Dépots de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN				122 096	122 096	4	122 100	133 624

Commentaires :

(1) Dont support de placement des Caisses Locales :

- BMTN subordonnés pour 113,2 millions d'euros

- CCB pour 8,9 millions d'euros

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1 763 milliers d'euros (dont zéro euro pour les dettes subordonnées à terme) au 31 décembre 2017 contre 2 986 milliers d'euros (dont 1 336 milliers d'euros pour les dettes subordonnées à terme) au 31 décembre 2016.

Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2) (3)	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2015	**100 074**	**651 978**	**261 980**	**142 443**		**318**	**61 579**	**1 218 372**
Dividendes versés au titre de N-2				-6 303				-6 303
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-2		41 457	13 819	6 303			-61 579	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							61 590	61 590
Autres variations						-318		-318
Solde au 31/12/2016	**100 074**	**693 435**	**275 799**	**142 443**			**61 590**	**1 273 341**
Dividendes versés au titre de N-1							-6 303	-6 303
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		41 465	13 822				-55 287	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N							51 359	51 359
Autres variations								
Solde au 31/12/2017	**100 074**	**734 900**	**289 621**	**142 443**			**51 359**	**1 318 397**

Commentaires :

(1) Le capital souscrit non appelé est nul.

(2) Dont 142 443 milliers d'euros de primes d'émission.

(3) Aucune réévaluation légale ni écart d'évaluation.

Note 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres	1 318 397	1 273 341
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	122 100	133 624
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	**1 440 497**	**1 406 965**

Note 20 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	**73 983**	**73 949**	**106 502**	**106 453**
- Devises	36 606	36 606	54 026	54 026
- Euros	37 377	37 343	52 476	52 427
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	**73 983**	**73 949**	**106 502**	**106 453**

Note 21 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	**3 248 099**	**238 081**	**3 486 180**	**3 455 028**
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	**3 248 099**	**238 081**	**3 486 180**	**3 455 028**
Swaps de taux d'intérêt	3 248 099	238 081	3 486 180	3 455 028
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		**276 610**	**276 610**	**197 380**
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré		**276 610**	**276 610**	**197 380**
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		15 519	15 519	19 423
Vendus		15 519	15 519	19 423
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		122 786	122 786	79 267
Vendus		122 786	122 786	79 267
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	**3 248 099**	**514 691**	**3 762 790**	**3 652 408**

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 21.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2017			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	245 572			245 572					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	650 638	1 391 357	1 444 185	650 638	1 391 357	1 444 185			
Caps, Floors, Collars		31 038			31 038				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	**896 210**	**1 422 395**	**1 444 185**	**896 210**	**1 422 395**	**1 444 185**			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	120 504	27 430		120 504	27 430				
Sous total	**120 504**	**27 430**		**120 504**	**27 430**				
TOTAL	**1 016 714**	**1 449 825**	**1 444 185**	**1 016 714**	**1 449 825**	**1 444 185**			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	158 534			158 534					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	762 119	1 419 133	1 273 776	762 119	1 419 133	1 273 776			
Caps, Floors, Collars		38 846			38 846				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	**920 653**	**1 457 979**	**1 273 776**	**920 653**	**1 457 979**	**1 273 776**			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	188 848	24 108		188 848	24 108				
Sous total	**188 848**	**24 108**		**188 848**	**24 108**				
TOTAL	**1 109 501**	**1 482 087**	**1 273 776**	**1 109 501**	**1 482 087**	**1 273 776**			

Note 21.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2017	Juste Valeur Négative au 31/12/2017	Encours Notionnel au 31/12/2017	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016
Futures						
Options de change			245 572			158 534
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt		53 257	3 486 180		76 024	3 455 028
Caps, Floors, Collars			31 038			38 846
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total		**53 257**	**3 762 790**		**76 024**	**3 652 408**
Swaps de devises						
Opérations de change à terme			147 934			212 956
Sous total			**147 934**			**212 956**
TOTAL		**53 257**	**3 910 724**		**76 024**	**3 865 364**

Note 21.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		105 295	3 142 804	238 081
Contrats assimilés				

Note 22 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(En milliers d'euros)	31/12/N			31/12/N-1		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	33 166	2 441	35 607	36 339	3 280	39 619
Risques sur les autres contreparties	6 877	4 420	11 297	7 649	1 841	9 490
Total avant effet des accords de compensation	**40 043**	**6 861**	**46 904**	**43 988**	**5 121**	**49 129**
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	40 043	6 861	46 904	43 988	5 121	49 129
- dérivés actions et sur indices						
Total avant effet des accords de compensation	**40 043**	**6 861**	**46 904**	**43 988**	**5 121**	**49 129**
Incidences des accords de compensation et de collatérisation						
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	**40 043**	**6 861**	**46 904**	**43 988**	**5 121**	**49 129**

*calculé selon les normes prudentielles CRR / CRD4

Note 23 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement	**1 033 453**	**831 390**
Engagements en faveur d'établissements de crédit		2 576
Engagements en faveur de la clientèle	1 033 453	828 814
Ouverture de crédits confirmés	537 862	442 154
Ouverture de crédits documentaires	1 426	1 374
Autres ouvertures de crédits confirmés	536 436	440 780
Autres engagements en faveur de la clientèle	495 591	386 660
Engagements de garantie	**452 210**	**424 426**
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	215 902	215 902
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties (1)	215 902	215 902
Engagements d'ordre de la clientèle	236 308	208 524
Cautions immobilières	21 791	13 082
Autres garanties d'ordre de la clientèle	214 517	195 442
Engagements sur titres	**961**	**993**
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	961	993

Engagements reçus		
Engagements de financement	**35 640**	**50 909**
Engagements reçus d'établissements de crédit	35 640	50 909
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	**2 524 276**	**2 362 934**
Engagements reçus d'établissements de crédit	510 078	495 962
Engagements reçus de la clientèle	2 014 198	1 866 972
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	325 352	290 710
Autres garanties reçues	1 688 846	1 576 262
Engagements sur titres	**961**	**993**
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	961	993

(1) 215 902 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 560 877 milliers d'euros.

Note 24 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2017, Crédit Agricole du Finistère a apporté 2 611 594 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 590 902 milliers d'euros en 2016. Crédit Agricole du Finistère conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole du Finistère a apporté :

- 1 674 034 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 497 743 milliers d'euros en 2016 ;

- 189 062 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 231 656 milliers d'euros en 2016 ;

- 0 euro dans le cadre du FCT Evergreen (soldé fin octobre 2017) contre 184 142 milliers d'euros en 2016 ;

- 748 497 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 677 361 milliers d'euros en 2016.

Créances détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par Crédit Agricole du Finistère et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de Crédit Agricole du Finistère.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Note 25 OPERATIONS DE TITRISATION

Dans le cadre de la titrisation interne au Groupe, Crédit Agricole du Finistère a cédé en 2015, des crédits habitat pour un montant de 172,3 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015. Elle a souscrit des obligations séniors pour 148,2 millions d'euros et des titres subordonnés pour 24,1 millions d'euros. Une période de cinq ans de rechargements mensuels de créances est prévue pour compenser au mieux l'amortissement du portefeuille de crédits habitat.

En 2017, Crédit Agricole du Finistère a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2017, titrisation décrite au niveau de la note 1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Note 26 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 948	2 274
Sur opérations internes au Crédit Agricole	19 293	22 115
Sur opérations avec la clientèle	226 554	248 657
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 152	3 848
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	7 476	4 996
Autres intérêts et produits assimilés		1 239
Intérêts et produits assimilés	**258 423**	**283 129**
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 681	-1 991
Sur opérations internes au Crédit Agricole (1)	-82 302	-68 121
Sur opérations avec la clientèle	-20 136	-38 696
Charge nette sur opérations de macro-couverture (2)	-64 171	-46 977
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-7 211	-5 747
Autres intérêts et charges assimilées	-10	-16
Intérêts et charges assimilées	**-175 511**	**-161 548**
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	**82 912**	**121 581**

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

(1) Dont :

* 39,2 millions d'euros d'indemnités de remboursement anticipé d'avances contre 17,2 millions d'euros en 2016

* 1 million d'euros d'indemnités de remboursement anticipé d'emprunts en blanc contre 1,5 millions d'euros en 2016

(2) Dont 32,8 millions d'euros de soulte de résiliation de swaps de macro couverture contre 6,7 millions d'euros en 2016.

Note 27 REVENUS DES TITRES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme (1)	29 231	22 289
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	4	1 816
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	**29 235**	**24 105**

(1) Dont :

* 21,6 millions d'euros d'acompte de dividendes et 0,3 million d'euros de dividendes SAS la Boëtie perçus en 2017

* 5 millions d'euros d'acompte de dividendes SACAM Mutualisation perçus en 2017

Note 28 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	31/12/2017			31/12/2016		
(En milliers d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	592	-93	499	404	-121	283
Sur opérations internes au crédit agricole	13 575	-26 583	-13 008	15 272	-22 420	-7 148
Sur opérations avec la clientèle	34 610	-337	34 273	34 579	-412	34 167
Sur opérations sur titres		-4	-4		-7	-7
Sur opérations de change	89		89	96		96
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	81 647	-8 063	73 584	73 720	-6 688	67 032
Provision pour risques sur commissions	565	-435	130	623	-653	-30
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	**131 078**	**-35 515**	**95 563**	**124 694**	**-30 301**	**94 393**

(1) Dont prestations assurance-vie : 17 860 milliers d'euros.

Note 29 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	422	369
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	495	182
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	**917**	**551**

Note 30 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations		-187
Reprises de dépréciations	540	149
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	**540**	**-38**
Plus-values de cession réalisées	309	1 121
Moins-values de cession réalisées	-53	-7
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	**256**	**1 114**
Solde des opérations sur titres de placement	**796**	**1 076**
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	**796**	**1 076**

Note 31 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits divers	7 801	8 431
Quote part des opérations faites en commun	1 248	
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	**9 049**	**8 431**
Charges diverses	-456	-484
Quote part des opérations faites en commun	-1 035	-1 014
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	**-1 491**	**-1 498**
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**7 558**	**6 933**

Note 32 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-54 840	-54 610
Charges sociales	-25 808	-25 211
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	-5 689	-5 749
Intéressement et participation	-8 483	-8 399
Impôts et taxes sur rémunérations	-10 967	-10 784
Total des charges de personnel	**-100 098**	**-99 004**
Refacturation et transferts de charges de personnel	9 154	9 488
Frais de personnel nets	**-90 944**	**-89 516**
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-3 284	-7 064
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions règlementaires (1)	-60 371	-57 708
Total des charges administratives	**-63 655**	**-64 772**
Refacturation et transferts de charges administratives	1 435	1 090
Frais administratifs nets	**-62 220**	**-63 682**
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**-153 164**	**-153 198**

(1) Dont 1 005,8 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé et des exercices 2013, 2014, 2015 et 2016, un montant de 10 333 milliers d'euros a été accordé à Crédit Agricole du Finistère au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Le montant acquis au titre de l'année 2016, à savoir 2 140 milliers d'euros, a été intégralement utilisé dans le cadre de la poursuite de la réallocation des effectifs relatif au projet du nouvel élan (30 personnes), du renforcement de la formation et de l'innovation (pôle mer, numérique et santé vieillissement).

Le montant des crédits restant à employer est de 2 573 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2017	31/12/2016
Cadres	289	295
Non cadres	1 087	1 059
Total de l'effectif moyen	**1 376**	**1 354**

Note 33 COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dotations aux provisions et dépréciations	**-354 405**	**-48 499**
Dépréciations de créances douteuses	-49 548	-41 958
Autres provisions et dépréciations	-304 857	-6 541
Reprises de provisions et dépréciations	**362 033**	**51 809**
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	50 797	41 551
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	311 236	10 258
Variation des provisions et dépréciations	**7 628**	**3 310**
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-339	-380
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-9 020	-9 357
Décote sur prêts restructurés	-89	-21
Récupérations sur créances amorties	422	774
Autres pertes	-922	-474
Autres produits		
COUT DU RISQUE	**-2 320**	**-6 148**

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 8 044 milliers d'euros
Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuses non compromises : 775 milliers d'euros
(2) Dont 1 122 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
(3) Dont 253 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
(4) Dont 8 044 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 34 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	**-1 351**	**-263**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 351	-263
Reprises de dépréciations	**1 299**	**18 226**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 299	18 226
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	**-52**	**17 963**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-52	17 963
Plus-values de cessions réalisées	**266**	
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	266	
Moins-values de cessions réalisées	**-1 115**	**-18 085**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 115	-18 079
Pertes sur créances liées à des titres de participation		-6
Solde des plus et moins-values de cessions	**-849**	**-18 085**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-849	-18 085
Solde en perte ou en bénéfice	**-901**	**-122**
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	11	175
Moins-values de cessions	-11	-4
Solde en perte ou en bénéfice		**171**
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	**-901**	**49**

Note 35 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Crédit Agricole du Finistère n'a pas constaté de charges ni de produits exceptionnels sur l'exercice.

Note 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

Commentaires :

A fin décembre 2017, la charge fiscale s'établit à 2,6 millions d'euros, contre 22,3 millions en 2016.

La variation s'explique notamment par la baisse du résultat courant avant impôt ainsi que par les reprises sur provisions non déductibles et la hausse des dividendes.

Intégration fiscale :

Dans le cadre du régime d'imposition fiscale dont Crédit Agricole du Finistère fait partie, le montant de la réallocation d'économie d'impôt sur les sociétés versée par Crédit Agricole S.A. a été de 2,1 millions d'euros en 2017.

Note 37 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Crédit Agricole du Finistère exerce l'essentiel de son activité en France sur le seul secteur "Banque de proximité" qui constitue son seul pôle et sa seule zone géographique.

Note 38 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Crédit Agricole du Finistère ne constate aucun événement de ce type.

Note 39 AFFECTATION DES RESULTATS

(en milliers d'euros)	**BENEFICE DE L'EXERCICE**
- Intérêts aux parts	925
- Rémunération des CCA	4 623
- Réserve légale	34 358
- Autres réserves	11 453
TOTAL	**51 359**

Note 40 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Crédit Agricole du Finistère ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Note 41 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros hors taxes)	**Société Ernst & Young**	**%**	**Ouest Conseils Audit**	**%**
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	71	92	63	100
Services autres que la certification des comptes	6	8		
TOTAL	**77**	**100**	**63**	**100**